

PHYTOTHÉRAPIE DE LA MÉDECINE CHINOISE

postgraduat

2019 - 2021

中
醫
藥
學

Guang Ming ISMC
Institut Supérieur de Médecine Chinoise
瑞士光明中医学院

Administration : Rue des Charpentiers 22, CH-1110 Morges
tél. 41.(0)21.802.60.51

Mail : guangmingch@gmail.com - <http://www.guangming.ch>

Présentation du cours

Le Postgraduat de Phytothérapie de la Médecine Chinoise a pour but de former des praticiens professionnels de haut niveau dans cette discipline. La phytothérapie est le fleuron et la discipline la plus importante, la plus performante et aussi la plus difficile de la Médecine Chinoise. Elle est la quintessence et l'esprit même de cette médecine, l'acupuncture et le tuina faisant plutôt figure de compléments thérapeutiques par rapport à elle, ce qui ne diminue en rien leurs qualités propres. La phytothérapie de la Médecine Chinoise peut être exercée comme pratique indépendante ou en combinaison avec l'acupuncture, le tuina et la diététique.

Le diplôme de praticien de phytothérapie de la Médecine Chinoise de Guang Ming ISMC, donne accès à la reconnaissance et au remboursement par les Caisses Maladies (complémentaires Médecines Naturelles), pour autant que le praticien satisfasse aussi aux autres exigences supplémentaires (enregistrement dans une autre discipline de la Médecine Chinoise, comme l'acupuncture, par exemple, etc¹.) Il correspond aux exigences du diplôme fédéral pour la phytothérapie de la Médecine Chinoise comme branche suivie après l'étude de l'acupuncture (OrtraMa-Oda – voir plus bas).

Présentation de l'Institut

L'Institut Supérieur de Médecine Chinoise - Guang Ming ISMC, est une organisation d'enseignement privé, destinée à former des médecins, des praticiens et des pharmaciens en médecine chinoise, suivant des critères universitaires.

Situé en Suisse, l'Institut accueille des étudiants des différentes régions de la Suisse et de toute l'Europe, notamment la Belgique, la France et l'Espagne.

La réputation de Guang Ming ISMC, riche de près de 30 ans d'enseignement, est solidement établie. Au point de vue philosophique, elle est basée sur l'humanisme et le respect de la personne, quelle que soient son origine et ses croyances. Au point de vue scientifique, elle se réfère à la rigueur et favorise la recherche. Au point de vue déontologique et éthique elle prône le meilleur des deux médecines.

Son enseignement repose sur trois piliers : la science médicale chinoise, la science biomédicale occidentale et l'expérience clinique.

Sa mission est de se mettre au service du bien-être et de la santé de la communauté et ce en collaboration avec les facultés de médecine chinoise et de médecine orthodoxe, ainsi qu'avec les organismes dispensateurs de soins.

L'ambiance d'étude et de travail est marquée par la joie, la convivialité et le souci du perfectionnement.

¹ Pour des détails, voire les sites suivants : www.asca.ch et www.rme.ch

Profil des candidats

Praticiens d'acupuncture, de tuina, etc. diplômés ou tous autres candidats pouvant certifier d'une formation équivalente dans les Fondements de la Médecine Chinoise.

Objectifs

Ce cours permet de former des praticiens maîtrisant les connaissances essentielles de la phytothérapie, en vue d'une pratique professionnelle performante et éthiquement responsable.

Diplômes

Ce cours fait l'objet d'un certificat d'études et d'un diplôme. Ceux-ci sont accordés aux candidats qui ont satisfait à l'ensemble des obligations :

- ❖ Avoir satisfait à toutes les conditions d'inscription.
- ❖ Avoir suivi la totalité des cours.
- ❖ Avoir réussi l'examen final avec un minimum de 60% dans chaque cours.

Reconnaissance

Le diplôme est reconnu par les assurances (ASCA, RME et autres), pour autant qu'il soit satisfait aux autres conditions établies par celles-ci. Le programme des études correspond aux exigences du diplôme fédéral pour la phytothérapie de la Médecine Chinoise comme branche suivie après l'étude de l'acupuncture (OrtraMa-Oda : *la branche « Phytothérapie chinoise selon la MTC » - 500 h supplémentaires, dont au moins 300 heures de présence »*)

Évaluations et examens

L'acquisition des connaissances fait l'objet d'évaluations en cours d'année et à la fin de chaque année. Un examen complet en fin d'études confirme l'acquisition des connaissances et sa réussite donne accès au diplôme, pour autant qu'il ait été satisfait aux autres conditions.

Faisabilité

Les quotas ayant été atteints au 25 juillet 2019, l'Institut confirme que les cours auront lieu effectivement. Les candidats à la formation peuvent encore s'inscrire jusqu'au 20 août 2019.

Comptabilisation des heures

Les heures de cours indiquées dans le curriculum correspondent à des heures

d'enseignement et/ou de stage effectifs. Ils sont complétés par un programme d'EAD (enseignement à distance) dont le nombre d'heures est également indiqué, comme exigé par l'OrtraMa-Oda.

Organisation de l'enseignement

Pour mener à bien sa mission de formation, l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise, Guang Ming ISMC, développe une série d'outils et de collaborations importantes :

Collaborations

Des accords de collaboration ont été établis avec les institutions et organisations suivantes en Chine :

- ❖ Université de Médecine Chinoise du Yunnan
- ❖ Académie de Médecine Chinoise de Pékin
- ❖ Hôpital de Médecine Chinoise de Pékin
- ❖ Hôpital provincial de Guizhou

Cette collaboration s'est révélée particulièrement intéressante à deux niveaux :

- ❖ Collecte d'informations et de documents
- ❖ Organisation de stages cliniques en milieu hospitalier

Modalités d'enseignement

L'enseignement se donne par trois voies :

- ❖ Enseignement direct des disciplines théoriques par un professeur.
- ❖ Enseignement clinique et pratique.
- ❖ Enseignement à distance

L'exercice de la médecine exigeant un grand nombre d'actes concrets, l'enseignement incorpore de nombreux exercices pratiques aux développements théoriques.

Matériel d'étude

Les étudiants sont tenus d'acquérir tous les manuels d'étude en français, publiés par les Presses Universitaires Guang Ming. Ils sont les équivalents étendus des manuels utilisés dans les universités chinoises. Des notes de cours peuvent encore être transmises en supplément.

Corps professoral

L'enseignement est confié à des professeurs universitaires ou équivalents, ayant une connaissance approfondie de leur matière, l'expérience de l'enseignement et

une bonne expérience professionnelle et/ou clinique dans les matières concernées.

Le professeur principal



Pierre Sterckx, CMD BSc (° 1947)

Diplômé de l'État Chinois en médecine chinoise générale à l'Université de Médecine et de Pharmacologie du Hubei (Chine). Il est président et professeur principal de l'Université de Médecine Chinoise, directeur de publication des Presses Universitaires Guang Ming, conseiller médical et scientifique de laboratoires pharmaceutiques, médecin-conseil d'assurance de santé internationale, médecin généraliste en médecine chinoise, directeur de recherche clinique et promoteur de maîtrise. Il a publié de nombreux ouvrages et articles spécialisés. Il est le directeur de l'enseignement et titulaire principal des cours de l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise (Suisse) – Guang Ming ISMC. Il a actuellement plus de 40 ans d'expérience.

Les maîtres de stage



Antoine Wegmüller, lic. (° 1959)

Licencié en médecine chinoise de l'Institut Guang Ming ISMC et candidat Master en gynécologie à l'Université de Médecine Chinoise de Nanjing (Chine) – formation diplômante en cours, il a cumulé les stages en Chine et en Europe auprès des meilleurs professeurs et ce de depuis 20 ans, tant en acupuncture, qu'en phytothérapie, tuina et diététique. Il est praticien de médecine chinoise à Lausanne et secrétaire de la Fédération Suisse de Médecine Chinoise. Il a créé le « *Chaudron Joyeux* », une structure consacrée à la diététique traditionnelle chinoise et édite le trimestriel « Le bulletin diététique », contenant des recettes diététiques et des recommandations pour l'entretien de la santé. En tant que Maître de stage il excelle par la qualité de son accueil, sa disponibilité et son enthousiasme dans la transmission de ses connaissances et de son expérience.



Samuel Gerber, MSc, Bmed

Après un diplôme en Acupuncture et massage Tuina auprès de l'Institut Guang Ming et quelques années d'expérience clinique, il poursuit une formation universitaire à plein temps au Royaume-Uni et en Chine. Il y obtient un Bachelor en Médecine Chinoise de l'Université de Médecine Chinoise de Pékin ainsi qu'un Master en Médecine Chinoise de l'Université de Middlesex.

Pour son travail et ses recherches, il reçoit à deux reprises le premier prix de l'Association Britannique de Médecine Traditionnelle Chinoise (ATCM). Pendant sa formation, il effectue divers stages cliniques dans des hôpitaux de Londres et de Pékin, notamment en clinique de la douleur. Actuellement,

il poursuit une spécialisation en gynécologie et obstétrique avec la Prof. Yuning Wu. Accueillir des stagiaires est pour lui une riche opportunité de partager sa passion et de transmettre son expérience et sa philosophie des soins.

Les langues de l'enseignement

La totalité des matières est enseignée en français. L'étudiant aura avantage à avoir une bonne connaissance en anglais, soit pour la recherche bibliographique, soit pour les stages pratiques éventuels en Chine. La connaissance de la langue chinoise est sans doute un plus (mais non une nécessité) pour aborder ces études.

Conditions d'études pour l'étudiant

Afin de pouvoir suivre au mieux cet enseignement, l'étudiant devra répondre aux critères suivants :

- ❖ Avoir une bonne connaissance des fondements de la Médecine chinoise, attestée par un diplôme ou être enregistré comme praticien professionnel d'une des disciplines de la Médecine chinoise auprès d'un registre (ASCA, RME, APTN, autres)
- ❖ Être au bénéfice d'une assurance de santé et d'une assurance en responsabilité civile personnelle.
- ❖ Avoir une connaissance suffisante du Français.
- ❖ Disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès internet (préférence ADSL ou câble).

Le programme d'études

PHYTOTHÉRAPIE ANNÉE 1				
Mod	Discipline	Jours présen- ciel	Heures présenciel	EAD
P-01	La nature des substances	1,5	12	10
P-02	Les substances	9	72	40
P-03	Les formules	8	64	36
P-04	Histoire de la MC	0,5	4	4
E-02	Evaluation	1	8	0
Total année		20	160	90
PHYTOTHÉRAPIE ANNÉE 2				
P-05	Médecine interne	10	80	60
P-06	Gynécologie	4	32	20
P-07	Pédiatrie	2,5	20	16
P-08	Introduction aux classiques	2,5	20	16
E03	Évaluation - Examen final	1	8	0
Total année		20	160	112
Total formation		40	320	202
Soit un total de 522 h correspondant aux exigences des registres et de l'Otrama-ODA pour l'Examen Fédéral				

Le détail des modules

Phytothérapie – Année 1

Code	P-01
Intitulé	La nature des substances médicinales
Année	1
Professeur	Pierre Sterckx
Prérequis	Fondements
But	Acquérir une connaissance approfondie des principes pharmacologiques traditionnels de la phytothérapie chinoise ; Acquérir les bases en botanique et en pharmacognosie, nécessaires pour comprendre l'usage de ces substances d'un point de vue pharmacologique moderne.
Contenu	La théorie de l'énergie, de la saveur, du tropisme, du léger et du lourd, du dense et du dispersé, de la montée et de la descente, de l'émergence et de l'immersion, de la combinaison de énergies et des saveurs, de l'association des herbes (y compris les interdits), des contre-indications générales des herbes entre elles et des herbes avec les aliments. Introduction au traitement des substances et aux formes pharmaceutiques. Éléments de botanique et de pharmacognosie, y compris la classification et les grands groupes de végétaux, la composition et les activités pharmacologiques des matières premières principales et leur utilisation en phytothérapie. Éléments de toxicologie.
Méthode	Enseignement
Examen	Écrit
Bibliographie	Manuel de cours : Pierre Sterckx & Chen Jun, Le nature des substances médicinales naturelles chinoises O. Catier et D. Roux, Botanique, Pharmacognosie, Phytothérapie, Wolters Kluwer, 2007 – ISBN 978-2-915585-52-0
Heures présence	12
Heures EAD	10

Code	P-02
Intitulé	Les substances médicinales naturelles chinoises
Année	1
Professeur	Pierre Sterckx
Prérequis	Fondements
But	Acquérir une connaissance approfondie de substances médicinales naturelles chinoises les plus courantes, en vue de pouvoir les prescrire, comprendre leur rôle dans des formules existantes, etc.
Contenu	Étude individuelle de 540 substances communes, y compris leurs caractéristiques en termes de pharmacologie de la MC, les éléments de botanique et de pharmacologie de la MO
Méthode	Enseignement – exercices pratiques

Examen	Écrit
Bibliographie	Manuel de cours : Pierre Sterckx & Chen Jun, Les Herbes Communes
Heures présence	72
Heures EAD	40

Code	P-03
Intitulé	Les formules
Année	1
Professeur	Pierre Sterckx
Prérequis	Fondements
But	Acquérir une connaissance approfondie des formules courantes de la médecine chinoise, en vue de pouvoir les prescrire, les analyser, les modifier, etc.
Contenu	L'art et les règles pour établir une ordonnance - étude individuelle de 400 formules communes, y compris leurs origines historiques, leurs caractéristiques, leurs modifications communes, leur utilisation en clinique
Méthode	Enseignement – exercices pratiques
Examen	Écrit
Bibliographie	Manuel de cours : Pierre Sterckx & Chen Jun, Les formules Expliquées
Heures présence	64
Heures EAD	36

Code	P-04
Intitulé	L'histoire de la médecine chinoise
Année	1
Professeur	Pierre Sterckx
But	Saisir les spécificités de la médecine chinoise de façon intrinsèque et en comparaison avec la médecine orthodoxe. Comprendre la théorie et la pratique contemporaine de la Médecine chinoise à travers l'étude de son évolution historique
Contenu	Un large aperçu des théories médicales de la médecine Chinoise. Comparaison de l'approche médicale en MC et en MO - Histoire de la médecine chinoise. Écoles, médecins et ouvrages importants au fil des dynasties
Méthode	Enseignement
Examen	Écrit
Bibliographie	Notes de cours
Heures présencielles	4
Heures EAD	4

Phytothérapie – Année 2

Code	P-05
Intitulé	Médecine interne
Année	2
Professeur	Pierre Sterckx
Prérequis	Fondements – Phytothérapie 1
But	Acquérir les connaissances théoriques et les aptitudes cliniques pour traiter les maladies de la médecine interne chinoise en phytothérapie
Contenu	Les protocoles de traitement des maladies de la médecine interne chinoise, y compris la définition, l'historique, l'étiologie et la pathologie, la différenciation des syndromes, les protocoles de traitement, les formules avec leurs modifications, les complications, les évolutions, le pronostic, l'évaluation ; éléments d'intégration avec la MO ; y compris des études de cas.
Méthode	Enseignement – exercices pratiques
Examen	Écrit et pratique
Bibliographie	Manuel de cours : Pierre Sterckx & Chen Jun, La médecine interne chinoise
Heures présence	80
Heures EAD	60

Code	P-06
Intitulé	Gynécologie
Année	2
Professeur	Pierre Sterckx
Prérequis	Fondements – Phytothérapie 1
But	Acquérir les connaissances théoriques et les aptitudes cliniques pour traiter les maladies de la gynécologie
Contenu	Les spécificités de la gynécologie en médecine chinoise - Les protocoles de traitement des maladies de la gynécologie et de l'obstétrique chinoise, y compris la définition, l'historique, l'étiologie et la pathologie, la différenciation des syndromes, les protocoles de traitement, les formules avec leurs modifications, les complications, les évolutions, le pronostic, l'évaluation ; éléments d'intégration avec la MO ; y compris des études de cas.
Méthode	Enseignement – exercices pratiques
Examen	Écrit et pratique
Bibliographie	Manuel de cours : Pierre Sterckx & Chen Jun, La gynécologie de la médecine chinoise
Heures présence	32
Heures EAD	20

Code	P-07
Intitulé	Pédiatrie
Année	2
Professeur	Pierre Sterckx
Prérequis	Fondements – Phytothérapie 1
But	Acquérir les connaissances théoriques et les aptitudes cliniques pour traiter les maladies de la pédiatrie chinoise
Contenu	Les spécificités de la pédiatrie en médecine chinoise - Les protocoles de traitement des maladies, y compris la définition, l'historique, l'étiologie et la pathologie, la différenciation des syndromes, les protocoles de traitement, les formules avec leurs modifications, les complications, les évolutions, le pronostic, l'évaluation ; éléments d'intégration avec la MO ; y compris des études de cas.
Méthode	Enseignement – exercices pratiques
Examen	Écrit et pratique
Bibliographie	Manuel de cours : Pierre Sterckx & Chen Jun, La pédiatrie de la médecine chinoise
Heures présence	20
Heures EAD	16

Code	P-08
Intitulé	Introduction aux classiques
Année	2
Professeur	Pierre Sterckx
But	Se familiariser avec les approches théoriques et thérapeutiques précises des grands classiques de la phytothérapie de la MC
Contenu	Les bases théoriques et les grandes formules du Shang Han Lun, du Jin Gui Yao Lue, du Wen Bing et Pi Wei Lun
Méthode	Enseignement
Examen	Écrit
Heures présence	20
Heures EAD	16

Les aspects pratiques

Les lieux des cours

Les lieux des cours peuvent varier selon les disciplines enseignées. Ils seront communiqués dans un délai suffisant avant le début de l'année académique.

En tous les cas, ils seront situés à une distance raisonnable du Centre de l'Institut, qui se trouve à Morges (Canton de Vaud - Suisse).

Une partie des cours sera donnée au Centre de Médecine Chinoise de Guang Ming ISMC.

Les horaires

Afin d'optimiser l'accessibilité aux études, la plus grande partie des cours est donnée en week-ends. Les stages cliniques, s'il y a lieu, se feront forcément en semaine. Les cours ont lieu de 8.30 h à 12.30 h et de 14 à 18 h.

Les stages cliniques suivent un planning adapté pour chaque étudiant, qui se pliera aux horaires spécifiques de l'organisation où il effectue le stage

Le coût des études

Le coût des études est structuré comme suit :

Phytothérapie Année 1

Enseignement direct : CHF 3600/an + arrhes d'inscription : CHF 200

Livres et manuels (estimation) : CHF 250

Évaluations/examens : CHF 100/jour

Budget total estimatif : CHF 4150

Stages optionnels : non compris

Phytothérapie Année 2

Enseignement direct : CHF 3600/an + arrhes d'inscription : CHF 200

Livres et manuels (estimation) : CHF 350

Évaluations/examens : CHF 100/jour

Budget total estimatif : CHF 4250

Stages optionnels : non compris

Le paiement

Le paiement se fera par versement ou virement au compte de la Poste de « Guang Ming Université », CH-1110 Morges, N° 17-588498-6, en francs Suisses uniquement. Les candidats Suisses peuvent obtenir un bulletin de versement sur simple demande. Les candidats internationaux pourront virer les montants requis, toujours en francs Suisses sur le même compte (mentionnez expressément si nécessaire « tous frais bancaires à charge du payeur ») : Guang Ming Université, CH-1110 Morges, N° IBAN CH12 0900 0000 1758 8498 6 – BIC : POFICHBE.

Bourse d'étude

Il est rare qu'une bourse d'étude soit accordée pour ce type de formation. Un candidat qui pense y avoir droit a cependant tout intérêt à se renseigner en la matière. Dans certaines conditions, il est aussi possible de profiter d'un chèque de formation ou de réorientation professionnelle (par ex. Genève). Les candidats intéressés peuvent s'adresser à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue ou au Service des allocations d'études et d'apprentissage ou administration similaire de leur canton.

Règlement de l'Institut Guang Ming ISMC

Comme toute organisation, l'Institut Guang Ming ISMC dispose d'un ensemble de règlements visant à assurer des relations non équivoques et courtoises avec et entre les étudiants, tant au point de vue administratif que social. Il y a trois règlements, joints à la présente documentation :

- ❖ Les conditions générales d'inscription et de participation
- ❖ Le règlement d'ordre intérieur
- ❖ Le règlement des examens

L'inscription

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sur le site www.guangming.ch ou sera envoyé par mail ou par la poste sur demande du candidat.

Il devra être complété, signé et renvoyé, accompagné de tous les renseignements et pièces exigées, ainsi que du paiement des arrhes d'inscription de 200 CHF.

Après réception du contrat d'inscription et acceptation de celle-ci, Guang Ming ISMC invite le candidat à payer le solde des frais d'études, et ce au plus tard avant le 20 août 2019. Un paiement de la totalité du montant en une fois fait l'objet d'une remise de 5% sur la totalité de l'inscription. Après la réception de ce paiement, Guang Ming ISMC renvoie une copie du bulletin d'inscription pourvu de la signature et du cachet pour acceptation. Cette transaction fait l'objet d'une facturation et d'une quittance dûment établies.

Les candidats sont invités à prendre connaissance des conditions générales et particulières liées à l'inscription.

Portes ouvertes

Pour que vous puissiez faire connaissance avec notre Institut, rencontrer les professeurs, voir le matériel didactique, feuilleter les manuels de cours, vous pouvez venir nous rencontrer lors d'une des portes ouvertes qui seront organisées et dont les dates seront communiquées séparément.

Questions

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter par téléphone ou envoyer un e-mail.

Calendrier des cours année 2019 - 2020

Date	Cours	Prof	Lieu
31/08 – 01/09/19	Phyto 1	Pierre Sterckx	GM
14 - 15/09/19	Tuina mal 1	Chen Jun	GM
21 – 22/09/19	Tuinaped 1/ Phyto 2	Chen Jun Pierre Sterckx	GM tiers
28 – 29/09/19	Formfix 1	Pierre Sterckx	GM
05 – 06/10/19	Tuina mal 2	Chen Jun	GM
12 – 27/10	Vacances automne		
02 – 03/11/18	Tuina mal 3	Chen Jun	GM
09 – 10/11/19	Formfix 2	Pierre Sterckx	GM
16 – 17/11/19	Tuinaped 2 /phyto 3	Chen Jun Pierre Sterckx	GM tiers
23 – 24/11/19	Moxa 1	Pierre Sterckx	GM
30/11 – 01/12/19	Tuina mal 4	Chen Jun	GM
07 – 08/12/19	Phyto 4	Pierre Sterckx	GM
14 – 15/12/19	Moxa 2	Pierre Sterckx	GM
22/12 – 05/01/20	Vacances hiver		
11 – 12/01/20	Tuina mal 5	Chen Jun	GM
18 – 19/01/20	Moxa 3	Pierre Sterckx	GM
25 – 26/01/20	Tuinaped 3	Chen Jun	GM
01 – 02/02/20	Phyto 5	Pierre Sterckx	GM
08 - 09/02/20	Tuina mal 6	Chen Jun	GM
15-16/02/20	Phyto 6 Tuina base 1	Pierre Sterckx	GM
15/02 – 23/02/20	Relâche		
07 – 08/03/20	Tuina mal 7	Chen Jun	GM
14 – 15/03/20	Tuina base 2	Chen Jun	GM
21 – 22/03/20			
28 – 29/03/20	Phyto 7	Pierre Sterckx	GM
04 – 05/04/20	Tuina base 3	Chen Jun	GM
10/04 – 25/04/20	Vacances pâques		
02 – 03/05/20	Phyto 8	Pierre Sterckx	GM
09 – 10/05/20	Tuina base 4	Chen Jun	GM
16 – 17/05/20	Phyto 9	Pierre Sterckx	GM
21/05 – 24/05/20	Ascension		
30/05 – 31/05/20	Pentecôte		
06 – 07/06/20	Tuina base 5	Chen Jun	GM
13 – 14/06/20	Tuina base 6	Chen Jun	GM
20 – 21/06/20	Phyto 10	Pierre Sterckx	GM
27 – 28/06/20	Tuina base 7	Chen Jun	GM

Avertissement

Les informations contenues dans cette plaquette sont correctes mais non contractuelles. L'Institut se réserve le droit d'y apporter toutes modifications jugées utiles.

Guang Ming ISMC
Institut Supérieur de Médecine Chinoise
瑞士光明中医学院

Administration : Rue des Charpentiers 22, CH-1110 Morges
tél. 41. (0)21.802.60.51 – mail : guangmingch@gmail.com – site : <http://www.guangming.ch>

Contrat d'inscription Année 2019 – 2020
Postgraduat de Phytothérapie de la Médecine Chinoise

Modules	Arrhes	Prix
Phytothérapie 1 ^{ère} année	200	CHF 3.600
Total à payer		CHF 3.800

(Compléter lisiblement en caractères d'imprimerie majuscules – les documents illisibles seront refusés)

Nom et prénom * :

Date de naissance : Nationalité

Profession actuelle :

Diplôme MTC obtenu * :

Rue et n° :

Code Postal Lieu : Pays

Téléphone : Fax :

E-mail :

Je désire payer en une fois :

Je désire payer en trois fois (voir modalités de paiement en annexe) :

Le soussigné s'inscrit contractuellement aux cours ci-dessus. Un versement du montant intégral au compte postal 17-588498-6 de Guang Ming Université avant le 15/07/2019 donne droit à une remise de 5% sur la totalité de l'inscription, arrhes non comprises. Il confirme avoir pris connaissance des conditions générales, du règlement d'ordre intérieur et d'examen ainsi que du programme en annexe et se déclare sans réserve d'accord avec elles. De son côté l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise Guang Ming ISMC s'engage à honorer les engagements annoncés dans sa documentation et à respecter les conditions générales.

Signature du candidat

(Précéder la signature de la mention « **lu et approuvé** »)

Guang Ming ISMC

Signature et cachet

Date :

- Pièces à joindre : Copie de la carte d'identité et/ou du passeport et du permis de séjour le cas échéant, copie du diplôme MTC, 1 photo format passeport

Ce document vaut comme une reconnaissance de dettes au sens de l'art. 82 de la loi sur la poursuite.

Conditions générales d'inscription

Le présent contrat lie le (la) candidat(e)-étudiant(e) soussigné(e) et l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise.

1. Les études sont ouvertes à toute personne ayant atteint ou atteignant dans le courant de l'année d'inscription l'âge de dix-huit ans, disposant d'un diplôme MC en fondements ou acupuncture, tuina ou diététique de la MC.
2. L'inscription se fait suivant les modalités et conditions définies suivantes :
 - a. Le contrat d'inscription est dûment complété et signé.
 - b. Le contrat d'inscription est accompagné de toutes les pièces exigées.
 - c. Tout dossier incomplet est considéré comme nul et non avenu.
 - d. Le contrat d'inscription est envoyé par la Poste dans les délais fixés dans la documentation.
 - e. L'envoi d'une inscription ne vaut que comme candidature. Son acceptation et l'attribution d'une place d'étudiant définitive pour l'année n'intervient qu'après paiement de l'entièreté de la formule d'étude choisie.
 - f. L'inscription engage le candidat pour une année entière. En signant le contrat d'inscription, le candidat étudiant s'engage à payer le coût des études pour une année entière. Aucune réduction ou remise ne sera accordée pour raison d'absence, de retrait ou de renvoi de l'étudiant. En cas d'annulation avant le 20 août 2019 les montants payés seront remboursés, déduction faite d'un montant de 200 CHF pour frais administratifs.
 - g. Si une situation particulière d'ordre majeur devait intervenir, empêchant l'étudiant de terminer l'année académique ou de suivre normalement les cours, son retrait doit être annoncé à l'Institut au moins un mois à l'avance par lettre recommandée accompagnée des preuves idoines de la raison majeure invoquée. Le montant remboursable ne sera jamais plus de 40% du programme complet auquel il s'est inscrit.
 - h. L'étudiant ne sera autorisé d'accéder aux cours qu'après que toutes les modalités d'inscription et de paiement ont été réglées. Aucun document (attestation, certificat ou autre) ne sera remis tant que toutes les obligations administratives et financières n'ont pas été remplies.
 - i. Guang Ming ISMC se réserve le droit de refuser des inscriptions et ce par décision simple et sans recours. Il se réserve également le droit d'exclure tout participant en cours d'études, sans préavis ni remboursement quelconque, s'il contrevient à la loi, la déontologie, au règlement interne et en cas de tout comportement contraire aux usages et à la courtoisie, y compris celui pouvant porter atteinte au bien-être physique et moral des participants et des collaborateurs et au bon déroulement des séminaires, ainsi qu'aux biens de tiers loués et/ou prêtés à l'organisateur.
3. L'accomplissement de toutes les obligations administratives et financières quant à l'inscription, donnent au candidat étudiant l'accès aux classes de cours (exception faite des stages pratiques organisés par ailleurs) et donnent droit à la réception des notes éventuelles (exclusion faite des manuels publiés que l'étudiant acquerra par ailleurs).
4. Les frais d'étude seront payés en une fois, par avance. Sur demande expresse un paiement par trimestre pourra être accordé, suivant un schéma remis par ailleurs.
5. Réductions sur les frais de cours : les candidats étudiants satisfaisant le paiement de la totalité de l'année de cours en un seul paiement avant le 20/08/2009, bénéficieront d'une réduction de 5% sur le prix global. Quand un couple marié ou pacsé s'inscrit à une formation complète, un des deux partenaires bénéficie d'une réduction de 10%, non cumulable avec la réduction précédente. Pour obtenir cette réduction, ils présenteront la preuve de leur relation. Aucune autre réduction ni facilité de paiement ne sera concédée, que celles décrites dans les présentes conditions.
6. Tous les montants sont payables en Francs Suisses uniquement, sur le compte de La Poste, Guang Ming Université, 17-588498-6, tous frais bancaires à charge du candidat (paiement International : N° IBAN CH12 0900 0000 1758 8498 6 – BIC : POFICHBE)
7. Les cours se tiennent aux endroits et aux dates indiqués dans la documentation. Guang Ming ISMC se réserve le droit de modifier les lieux et dates sans que ces modifications ne puissent être invoquées comme raison de changement ou d'annulation du présent contrat.
8. Les participants reçoivent en fin d'année un certificat de participation et de réussite des examens s'il y a lieu, à faire valoir au point de vue fiscal et comme preuve de formation exigée par les assureurs et/ou les organisations professionnelles. À l'issue de la formation complète, le candidat ayant satisfait à toutes les conditions, recevra un diplôme de fin d'études.
9. Les participants désirant présenter un examen dans les matières qu'ils ont suivies, seront invités à une date ultérieure à s'inscrire aux sessions d'examen qui seront organisées en fin d'année académique. Des frais d'examen seront facturés à raison de 100 CHF par jour.
10. L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'usage indu qui peut être fait du contenu des présentes études.
11. Tout étudiant inscrit régulièrement à une formation, s'engage à ne pas pratiquer la matière étudiée de façon indépendante tant qu'il n'a pas obtenu le diplôme final. Le contrevenant sera définitivement renvoyé de l'Institut sans aucune possibilité de recours.
12. Tout étudiant ayant suivi tout ou partie du programme pédagogique de Guang Ming ISMC, s'engage formellement à ne pas enseigner une ou plusieurs matières figurant au programme de formation pendant une période de trois ans pleins à compter de la date de l'obtention du diplôme final. Tout contrevenant à cette convention s'engage à payer un dédommagement équivalent à un minimum de 200.000.- CHF.
13. Les activités de Guang Ming ISMC sont couvertes par une assurance en responsabilité civile. Pour tout risque pouvant engager directement ou indirectement la responsabilité personnelle de l'étudiant, y compris toutes les activités et actes liés directement ou indirectement au cours, celui-ci est invité à souscrire une assurance personnelle en responsabilité (RC) auprès de l'assureur de son choix. L'étudiant est également tenu de disposer d'une assurance maladie- invalidité – accidents régulière.
14. Le contenu des présents séminaires est couvert par les droits d'auteur. Il est interdit de le copier et de le diffuser par quelque moyen que ce soit sans l'accord écrit de l'organisateur.
15. En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs intervenants. En cas d'annulation des séminaires par l'organisateur, celui-ci s'engage à rembourser les montants perçus dans leur intégralité, proportionnellement aux jours de séminaires non dispensés.
16. En cas de litige, le for juridique est à : 1110 Morges, en Suisse.

Date et signature du candidat :

(Précéder la signature de la mention « **lu et approuvé** »)

Règlement d'ordre intérieur

Le présent règlement a pour but d'harmoniser le fonctionnement de notre Institut au bénéfice de l'ensemble de notre communauté et de ses partenaires. Nous demandons instamment à tous les intéressés, y compris les professeurs, les intervenants, les collaborateurs tiers et les étudiants de s'y conformer dans un esprit de collaboration constructive.

Généralités

1. Le bien-être, l'harmonie et le respect de la personne humaine dans son intégralité étant au centre de nos préoccupations d'étude et de travail, nous veillerons à un comportement courtois en toute circonstance, propice à maintenir l'harmonie interne du groupe comme de l'individu.
2. Notre Institut respecte toute religion, philosophie, croyance et opinion, en reconnaissant la relativité en toute chose. L'objet de son activité est l'étude, la pratique et la recherche en médecine chinoise au profit de l'humanité. Dès lors il considère que ses lieux d'activité ne sont pas propices à toute forme de propagande et de prosélytisme, quel que soit le motif allégué.
3. Dans le même esprit l'Institut n'autorise aucune activité commerciale et publicitaire en ses lieux, même d'ordre philanthropique. Si un membre de l'Institut désire déployer une initiative dans ce sens, il est invité à soumettre le projet à la direction, qui décidera de sa participation éventuelle.
4. Les locaux que nous occupons appartiennent à des tiers. Les membres de l'Institut feront donc tous les efforts nécessaires pour les respecter et les maintenir en un bon état de propreté et d'hygiène.
5. L'Institut n'offre pas de service de restauration ni ne dispose d'une cafétéria. Les membres sont dès lors invités à prendre leurs consommations (pauses café et repas, y compris sandwich) à l'extérieur.

Les cours

1. Les étudiants respecteront les horaires des cours et veilleront à arriver à temps et à ne pas quitter les cours avant qu'ils ne soient terminés.
2. Les étudiants sont tenus de suivre tous les cours. Une absence se doit d'être pleinement motivée. Trois absences non motivées en cours d'année équivaldront à un abandon des études avec perte de tous droits, y compris le remboursement.
3. Les cours seront suivis avec tout le taux d'attention et de participation qui s'impose.
4. Les relations entre le professeur et les étudiants seront marquées par la courtoisie et le respect réciproque. Dans la mesure de son savoir et de la pertinence du contexte, le professeur s'efforcera de répondre à toutes les questions des étudiants, soit immédiatement, soit après un temps de réflexion et de recherche, quand ceux-ci s'imposent. De leur côté les étudiants limiteront leurs questions au contenu de la matière enseignée et aux sujets pour lesquels ils ne peuvent pas trouver de réponse dans les manuels de l'Institut et dans la bibliographie existante.
5. Pour les cours cliniques, l'étudiant s'équipera de tout le matériel requis, qui est listé dans la documentation. Une attention particulière sera consacrée au respect des règles d'hygiène et d'asepsie. Ainsi les étudiants sont invités à se munir d'une veste blanche pour les travaux cliniques et useront de tous moyens d'asepsie qui s'imposent.
6. L'étudiant n'a pas le droit de pratiquer la phytothérapie de la médecine chinoise, de donner des consultations privées ou publiques, diagnostiques ou thérapeutiques, rémunérées ou non, tant qu'il n'a pas terminé ses études et reçu de diplôme et les certificats faisant preuve de ses qualifications. Tout contrevenant à cette règle recevra immédiatement son congé de l'Institut, avec perte de tous droits et avantages.

Divers

Les cas non prévus par le présent règlement et par les conditions générales, seront pris en compte par la Direction de l'Institut, qui décidera souverainement en la matière.

Règlement d'examen

Conditions d'inscription

L'inscription aux examens est uniquement réservée aux étudiants de l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise - Guang Ming ISMC.

Pour être recevable, le candidat aux examens doit être en ordre d'inscription des cours et des paiements correspondants.

Une inscription n'est acceptée qu'après réception du bulletin d'inscription et du paiement concerné dans le délai requis. Les inscriptions tardives ne seront en aucun cas acceptées.

Le formulaire d'inscription sera dûment complété, signé et daté et envoyé par la poste ou par mail à Guang Ming ISMC, Rue des Charpentiers 22, 1110 Morges. Les paiements se feront exclusivement sur le compte de La Poste de l'Institut.

La structure des examens

Les examens écrits : Les examens présentent en général l'ensemble ou une sélection des éléments suivants : définitions – vrai ou faux – phrases à compléter - QCM – questions ouvertes – études de cas. D'autres éléments peuvent y être inclus suivant les objectifs de l'examinateur.

Examens oraux et pratiques : Il faut distinguer deux types d'examens oraux. Le premier type concerne la même matière que celle de l'examen écrit et il sera uniquement d'application quand l'étudiant a atteint un résultat moindre de 60%, mais supérieur à 50%, en vue

d'un repêchage éventuel. Le deuxième type concerne une matière différente ou un aspect pratique de la matière et peut comprendre deux parties, la première théorique, la deuxième pratique. Dans celui-ci l'étudiant aura toujours un laps de temps raisonnable pour préparer sa réponse.

Examineurs : L'ensemble du déroulement des examens se trouve sous le contrôle du comité d'examen. Chaque professeur est responsable des examens qu'il soumet. Le contrôle des examens écrits se fait par le/les professeur(s) titulaire(s) de la matière concernée, éventuellement assisté d'un ou plusieurs assesseurs. Les examens oraux et pratiques se font devant un comité d'examineurs composé d'au moins deux membres.

Les conditions des examens

Le candidat peut s'inscrire aux matières de son choix.

Si un candidat a participé à la première session de juillet et n'a pas réussi, il peut se présenter à la session suivante en tant que deuxième session.

Pour réussir l'examen, l'étudiant doit atteindre un résultat de 60% dans chaque matière. Si ce résultat n'est pas atteint, il devra représenter l'examen de la matière concernée en une deuxième session.

Les résultats des écrits seront communiqués au fur et à mesure du progrès des corrections aux étudiants concernés.

Si l'étudiant a obtenu la cote minimum de 60% sur l'ensemble de la matière, mais a obtenu moins dans une seule matière, avec cependant un minimum de 50%, l'ensemble peut être soumis au comité d'examen pour délibération, qui peut décider du passage de l'étudiant.

Si une cote de moins de 60% a été atteinte sur deux matières ou plus, les examens ratés devront être refaits en deuxième session.

Si un étudiant ne réussit pas en deuxième session (suivant les conditions mentionnées ci-dessus), une troisième session d'examen peut lui être proposée. En cas de non réussite, les études ne peuvent pas être recommencées.

Un étudiant qui s'inscrit à une session d'examen et qui ne se présente pas est réputé avoir raté l'examen.

Un règlement détaillé concernant l'exécution des examens est repris sur les feuilles d'examen.

Les frais de participation aux examens s'élèvent à 100 CHF/jour, quel que soit le nombre de matières et de modules pour lesquels le candidat présente des examens.

Méthodologie des examens

Veuillez bien suivre les directives suivantes. Elles sont destinées à faciliter les corrections et optimiser les résultats.

Les réponses seront écrites au stylo-bille ou à l'encre, donc pas au crayon.

Les réponses seront indiquées dans les cases ménagées à cet effet.

Il sera donné une seule réponse non équivoque par question.

En-dehors des feuilles d'examen, l'étudiant pourra disposer de quelques feuilles blanches pour les brouillons ou pour les annexes.

Des annexes explicatives seront admises uniquement pour les questions ouvertes.

Essayez de répondre de façon concise. De longs discours à côté de la question ne permettent pas de rattraper des points.

Les réponses seront écrites de façon lisible. Les chiffres, lettres et mots équivoques ou illisibles seront notés comme des erreurs. Si l'ensemble d'une réponse est écrit de façon peu lisible, l'entièreté de celle-ci sera cotée comme nulle.

Un total de 60 % devra être atteint dans chaque module pour pouvoir passer. Un résultat entre 50 % et 60 % dans un module et des résultats satisfaisants dans les autres modules sera sujet à délibération. À partir d'un résultat de moins de 60 % dans deux matières ou plus, l'étudiant devra repasser en deuxième session, où il présentera uniquement les examens des modules pour lesquels il a atteint moins de 60 %.

Les téléphones portables et autres appareils de communication électronique ne sont pas admis en salle d'examen. L'étudiant contrevenant à cette règle sera exclu des examens sans recours aucun.

Les règles et procédures générales d'examen réfèrent à l'Ordonnance générale concernant les examens fédéraux des professions médicales, (OPMéd) n°1 - 811.112

Guang Ming ISMC
Institut Supérieur de Médecine Chinoise
瑞士光明中医学院

Administration : Rue des Charpentiers 22, CH-1110 Morges
tél. 41. (0)21.802.60.51 Mail : info@guangming.ch - <http://www.guangming.ch>

Autorisation de prises de vue

Dans le cadre de son enseignement, l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise Guang Ming désire effectuer des prises de vue par photo et vidéo de ses activités de cours.

Ces prises de vue peuvent être destinées à la formation, à l'information ainsi qu'à la promotion des activités d'enseignement et de clinique du dit Institut.

Par la présente l'Institut demande à ses étudiants leur accord formel pour être photographié et filmé dans les conditions décrites.

Le soussigné

Adresse

Autorise l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise – Guang Ming ISMC à me photographier et filmer pendant les activités d'enseignement, d'exercices et de clinique durant toute la durée du cours concerné et à utiliser mon image

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise - Guang Ming ISMC à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre de la présente.

Les photographies et les vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par l'Institut, sans cession à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Enseignement
- Sites Internet, y compris YouTube, Vimeo et similaires,
- Livre,
- Exposition,
- Promotion,
- Projection publique,

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies et vidéos de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Il s'efforcera d'informer la personne concernée des utilisations des photographies et des vidéos sur simple demande.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, le for est à Morges (Suisse).

Fait à, le.....

Signature (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Convention de paiement trimestriel

Entre Guang Ming SA, Rue des Charpentiers 22, 1110 Morges,
ci-après désigné comme l'Institut d'une part,

et (nom et adresse du candidat – compléter en capitales) :

ci-après désigné comme le candidat d'autre part,

il est convenu que le montant dû mentionné ci-après peut être acquitté en trois paiements successifs suivant les clauses ci-dessous :

1. Montant à payer et fractionnement : le montant total à payer est de 3600 CHF . Il sera payé en trois parts distinctes de respectivement 1800 CHF, 900 CHF et 900 CHF (arrhes restant payées à l'avance)

2. Dates des paiements : Le premier montant de 1800 CHF sera payé avant le 25 juillet 2019 au plus tard. Le deuxième montant de 900 CHF sera payé avant le 24 décembre 2019 au plus tard. Le troisième montant de 900 CHF sera payé avant le 15 mars 2020 au plus tard.

3. Intérêts : Ce fractionnement de paiement est consenti sans intérêts aucun.

4. But du fractionnement : paiement des frais d'études de la première année du Cours des Fondements et d'Acupuncture 2019-2021

5. Remboursement et pénalités en cas de défaut : En cas de défaut de paiement d'au moins quinze jours à la date d'échéance, l'Institut se réserve le droit d'exclure l'étudiant des cours et d'exiger en même temps le remboursement intégral et immédiat des montants restant dus.

6. Reconnaissance de dette : La convention de paiement trimestriel a valeur de reconnaissance de dette

9. Droit et Jurisdiction : Cette convention de paiement est réglée par le droit suisse (art. 82 de la loi sur la poursuite). Le for est à Morges.

Fait à Morges, le

Signature du candidat

Signature et cachet de l'Institut

(précéder la signature de la mention « **lu et approuvé** »)